

DEMANDE DE STATUT
STAGIAIRE DE LA FORMATION CONTINUE
(à envoyer par mail)

Procédure :

Le Pôle Formation tout au long de la vie vous recevra pour définir votre statut et établir le contrat de formation continue (Bureau des Adultes en reprise d'études - Bâtiment ACCUEIL – 2^{ème} étage) sur rendez-vous (prendre rdv par téléphone ou mail ci-dessous voir contact) du :

JUN/JUILLET : du 29/06/2023 au 18/07/2023

(Sous réserve de modification)

SEPTEMBRE/OCTOBRE : 28/08/2023 AU 06/10/2023

Documents (en pdf) à fournir par mail avant le rendez-vous avec le pôle Formation tout au long de la vie :

Pour toute demande :

- La demande de statut « stagiaire de la formation continue » complétée, datée et signée
- Pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport)
- Justificatif d'inscription administrative à l'université Bordeaux Montaigne : justificatif de paiement droit de scolarité ou mail de la scolarité « pièces à fournir : contrat de formation continue passé avec le pôle FTLV »
- Votre avis d'imposition 2023 sur revenus 2022 (celui où **vous apparaissez** + livret de famille si l'avis d'imposition n'est pas à votre nom) uniquement pour bénéficiaire de la redevance minimale.

Si vous avez une prise en charge :

- Document de prise en charge par un organisme public ou privé.

Si vous êtes en congé de formation :

- Document de congé de formation.

Si vous êtes demandeur d'emploi :

- Document pôle emploi : relevé de situation (avec numéro d'identifiant)

Contact :

Université Bordeaux Montaigne - Pôle Formation tout au long de la vie (FTLV) – **(sur RDV)**
 Domaine universitaire – Bureau des Adultes en reprise d'études - Bâtiment ACCUEIL – 2^{ème} étage
 33607 PESSAC CEDEX

Pour prendre RDV Tél. : 05.57.12.47.00

Mail : formation.continue@u-bordeaux-montaigne.fr

http://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/formations/formation_continue.html

Je soussigné(e) demande à bénéficier à ce titre du statut de stagiaire de la formation continue et reconnais avoir pris connaissance des droits et obligations liées à ce statut :

- l'Université établit un contrat de formation professionnelle correspondant à la formation que j'ai choisie,
- Je dois m'acquitter de droits complémentaires de formation continue :

soit €, suivant un échancier à définir avec le pôle formation tout au long de la vie, dans le cas d'un financement autonome,

soit par une prise en charge pard'un montant de €,

Je ne serai **définitivement inscrit(e)** en tant que « stagiaire de la formation continue » à l'Université Bordeaux Montaigne qu'après **avoir pris rendez-vous avec le Pôle Formation tout au long de la vie** pour **signature du contrat de formation continue et paiement des frais de formation continue correspondant à ma formation.**

Fait à, le

Signature obligatoire